

Commune de BESSAN

2^{ème} Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Mise à disposition du dossier de 2^{ème} modification simplifiée du PLU au public

Par arrêté municipal en date du 22 juillet 2016, Monsieur le Maire a procédé au lancement de la 2^{ème} modification simplifiée du PLU.

Puis une délibération du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2016 est venue préciser les modalités de la mise à disposition du dossier de 2^{ème} modification simplifiée au public.

A ce titre, le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles côté et paraphé seront déposés en Mairie de Bessan pendant 33 jours du lundi 5 septembre 2016 au vendredi 7 octobre 2016. Ces documents seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h.

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner d'éventuelles observations sur le registre.

A l'issue de la mise à disposition du dossier au public, le bilan de cette dernière sera tiré en Conseil Municipal qui délibèrera pour adopter le projet de 2^{ème} modification simplifiée du PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations de la population.